

N° 7152⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

portant

- 1° **transposition de la directive 2014/41/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale ;**
- 2° **modification du Code de procédure pénale ;**
- 3° **modification de la loi modifiée du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(17.7.2018)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 11 juillet 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant

- 1° **transposition de la directive 2014/41/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale ;**
- 2° **modification du Code de procédure pénale ;**
- 3° **modification de la loi modifiée du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 15 décembre 2017 et 26 juin 2018 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 17 juillet 2018.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président du Conseil d'État,

Georges WIVENES

